


Numéro	DL161118-BP02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Environnement	
Objet	Extinction de l'éclairage public	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016

L'an deux mil seize le premier décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques BIGOT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jacques BIGOT, Maire, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sonia LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Monsieur Naoufel GASMI, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN ayant donné procuration à Monsieur Patrick FENDER
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Monsieur Naoufel GASMI

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	25 novembre 2016
Date de publication délibération :	5 décembre 2016
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	5 décembre 2016

Numéro	DL161118-BP02	1/2
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Environnement	

IV. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

2. EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis le 1^{er} juillet 2016, se déroule l'expérimentation de l'extinction totale de l'éclairage public entre 1h30 et 4h30, à l'exception des axes majeurs de circulation (Avenue de Strasbourg, rte de Lyon, rte Burkel pour partie, rue du 23-novembre, Avenue Messmer, rue des Vignes pour partie, rue des Roseaux). Cette expérimentation s'achèvera le 31 décembre prochain.

Une consultation citoyenne a été organisée, entre le 1^{er} et le 23 septembre, qui a permis de recueillir l'avis des citoyens sur cette extinction et sur l'opportunité de sa pérennisation.

Cette votation a recueilli 68 % d'avis favorables à la pérennisation de l'extinction, pour des raisons économiques (économies budgétaires), écologiques (baisse des consommations d'énergies, protection de la nuit, bienfaits pour la faune et la flore) et de santé (qualité du sommeil, respect des biorythmes). 32 % des avis exprimés sont opposés à la pérennisation de l'extinction, en grande majorité motivés par des raisons de sécurité (sentiment d'insécurité, risques d'accidents et d'atteintes aux personnes et aux biens).

Le 24 octobre, une réunion publique sur ce sujet a donné lieu à un débat sans que se soit exprimée une opposition forte à l'extinction. Au cours de cette réunion publique, le représentant de la Police nationale n'a pas fait état d'une incidence de l'extinction de l'éclairage public sur les faits déclarés ou constatés d'accidents ou d'atteintes aux personnes et aux biens, par rapport à une période équivalente hors extinction.

Dans ses multiples aspects, cette consultation citoyenne a permis de recueillir des remarques, idées ou suggestions, relatives à l'éclairage public dans notre ville, dont il sera tenu compte, sous réserve des conditions de faisabilité techniques et financières.

Initiée par un arrêté temporaire, la prolongation de l'extinction de l'éclairage public à Illkirch-Graffenstaden se ferait sous la forme d'un arrêté permanent.

Numéro	DL161118-BP02	2/2
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Environnement	

Suite à cette expérimentation, et étant donné le retour globalement positif de la démarche, il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver la mise en œuvre de l'extinction partielle de l'éclairage public de 1h30 à 4h30, à partir du 1^{er} janvier 2017 sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden;**
- **d'approuver le maintien de l'éclairage public sur les axes structurants, étant précisé que la Ville pourra, par arrêté municipal, adapter la liste de ces axes en fonction de l'évolution des caractéristiques techniques et d'usage de ceux-ci.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération**

**Pour : 28
Abstentions : 7**

Pour extrait conforme

**Le Maire
Sénateur du Bas-Rhin
Jacques BIGOT**

